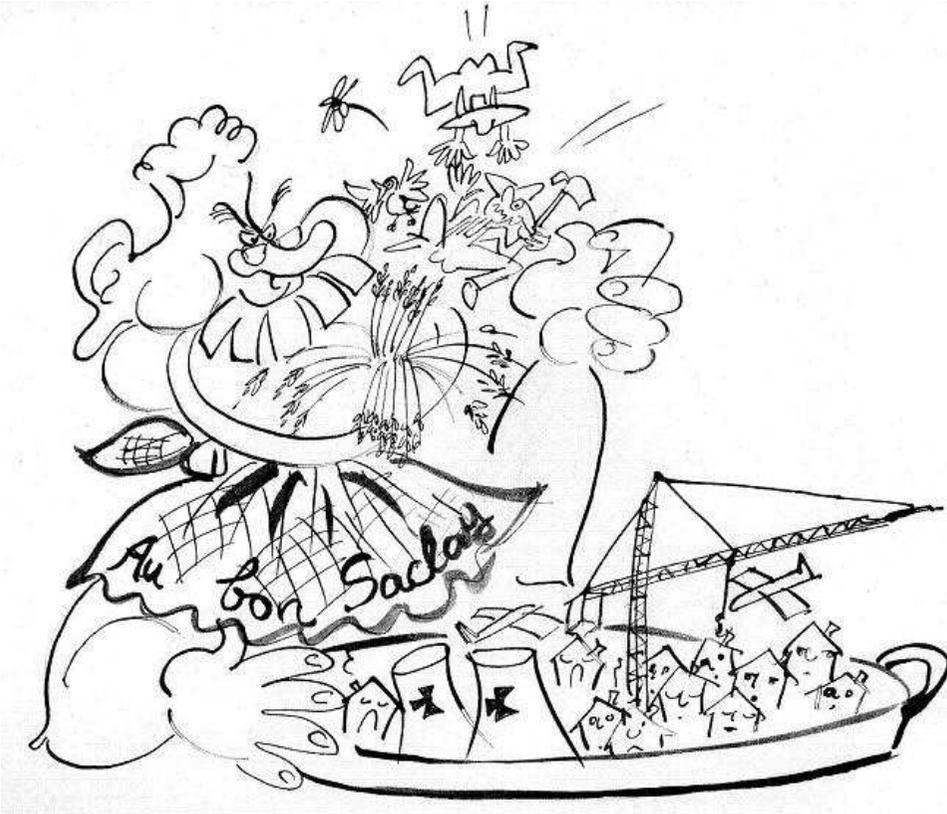


Urgence d'État, état d'urgence

L'État ne cache pas son intention de mener ce projet au pas de charge. Si nous voulons nous y opposer, il faut se mobiliser très rapidement.

Des réunions publiques sont d'ores et déjà prévues (notamment à Orsay, surveillez l'affichage). Notre blog, mis à jour quasi quotidiennement, est un bon moyen de se tenir informé. Si vous voulez être alerté de ses mises à jour, adressez un mail à cas-orsay@no-log.org.



Citoyens
Actifs & Solidaires

ForumInfo

Bulletin de l'association Citoyens Actifs et Solidaires
N°21 Spécial OIN
Décembre 2008

Éditorial : Déni de Grenelle !

Voici un document exclusif que ForumInfo s'est procuré : il s'agirait de la toute dernière mouture du projet d'aménagement du plateau de Saclay adopté par l'État. A n'en pas croire ses yeux, extraits :

Le projet devrait "Lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles, les collectivités territoriales fixant des objectifs chiffrés en la matière après que des indicateurs de consommation d'espace auront été définis ; lutter contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie ; concevoir l'urbanisme de façon globale en harmonisant les documents d'orientation et les documents de planification établis à l'échelle de l'agglomération ; préserver la biodiversité à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ; assurer une gestion économe des ressources et de l'espace ; créer un lien entre densité et niveau de desserte par les transports en commun."

Et pour conclure :

"Construire une nouvelle économie conciliant protection de l'environnement, progrès social et croissance économique exige de nouvelles formes de gouvernance, favorisant la mobilisation de la société par la médiation et la concertation."

Bon, arrêtons la plaisanterie : les citations ci-dessus sont extraites non pas du projet de Christian Blanc, mais de la loi Grenelle votée par le Parlement en première lecture le 21 octobre dernier. Ce numéro spécial de *ForumInfo* démontre malheureusement que l'État s'apprête à bafouer une à une l'ensemble de ces dispositions. Il est encore temps de se mobiliser. L'État voulant prendre tout le monde de vitesse, c'est sur notre blog <http://casorsay.canalblog.com/> qu'il faut se rendre pour se tenir au courant des dernières informations, réunions et mobilisations.

S'agissant d'un grand projet de l'État, il se doit lui-même d'être exemplaire. Peut-être faut-il le lui rappeler ?

Association Citoyens Actifs et Solidaires
cas-orsay@no-log.org

12, rue de Chevreuse
91400 ORSAY

Vous appréciez ForumInfo ? Alors, envoyez-nous un soutien financier (un reçu fiscal vous sera adressé) : le bulletin est réalisé par des bénévoles, mais la reproduction coûte cher...

Ce bulletin a été préparé et rédigé par : Catherine Bodet, Yvette Bourdessol, Claude Collombier, André Cotton, Karin Dupont, Celina Ferreira, Nathalie Gama, Catherine Gimat, Thomas Lamarche, Olivier Réchauchère, Isabel San Martin, Monique Séné, Christiane Taupin, Michèle Vedel...

Une « Silicon valley » sur le plateau de Saclay : l'État essaie (en douce) de passer en force

L'Île de France concentre près de 40 % des moyens de la recherche publique en France, dont une bonne part se concentre sur le plateau de Saclay et ses vallées environnantes. Quelques étapes marquantes de cette histoire récente : installation du CEA et de la faculté d'Orsay dans les années 1950, Polytechnique et Supélec en 1975, Synchrotron Soleil en 2006...

Mais une autre lecture du Plateau, tout aussi exceptionnelle, peut être faite : sur une terre marécageuse fut créé un réseau hydraulique d'étangs et de rigoles alimentant le Château de Versailles en eau, puis installé (au 19^{ème} siècle) un système de drainage performant. Ces aménagements en ont fait une très riche terre agricole, élément de la ceinture verte de l'Île de France qui a partiellement résisté à l'urbanisation.

Les forces en présence

Les velléités de l'État d'aller au bout de la logique de concentration de l'activité scientifique ne se sont jamais démenties dans l'histoire récente : Livre Blanc (déjà !) de l'aménagement du plateau de Saclay (1976), inscription dans le Schéma directeur d'Île de France de 1994 comme Centre d'Envergure Européenne puis dans le Contrat de plan État-Région

2000-2006, enfin la préfiguration d'une opération d'intérêt national (OIN) en 2006, projet qui s'est précisé en 2008 avec l'arrivée de Christian Blanc au gouvernement, comme secrétaire d'État chargé du Développement de la région capitale.

En face, la mobilisation est forte, associant les agriculteurs et les associations de défense de l'environnement, avec l'appui de chercheurs et des populations urbaines des vallées. La force de cette mobilisation est d'être capable de porter des propositions constructives et de ne pas en rester à une simple opposition aux projets de l'État. Cette posture s'est notamment traduite par l'élaboration en 2002 par l'association Terre et Cité d'un rapport (www.terreetcite.org), puis en 2007 par le projet « Les Pays de Saclay », porté par un collectif associant agriculteurs, consommateurs et défenseurs de l'environnement (www.nonaloins.org). Dans les deux cas, l'esprit est le même, à savoir élaborer un projet qui puisse concilier les deux caractères exceptionnels de ce plateau, scientifique et agro-environnemental.

La tentative de passage en force

Fin 2005, Dominique de Villepin charge le Préfet de Région de mettre

Financement de l'OIN : de la main tendue au piège dressé !

Les modalités de financement du plan de Christian Blanc sont pour l'instant obscures. C'est pourtant un point crucial pour les finances locales et celles des universités. L'OIN, machinerie qui contourne les pouvoirs publics locaux quant à la prise de décision, va leur imposer un système d'endettement et de dépendance vis à vis d'opérateurs privés.

Malgré son imprécision sur la question, le projet de Christian Blanc laisse imaginer un mode de financement par PPP : Partenariat Public-Privé.

Dans un PPP, on a recours à une entreprise privée pour la **construction** (dépense d'investissement) et la **gestion** d'un équipement (hôpital, prison, route, pont, université, réseau d'eau...) et des services associés.

Grâce au PPP la puissance publique peut s'enorgueillir de ne pas s'endetter ! et c'est bien le but de la manip. L'entreprise (Bouygues, Véolia, Eiffage...) supplée à l'endettement public direct.

Oui mais tout finit par se payer : il y a engagement à un paiement régulier (une sorte de loyer). C'est la contrepartie, rendue légitime par l'engagement financier de l'entreprise. Les collectivités locales (on suppose, mais on aimerait être contredit) ou la fac ou le cluster (mais c'est qui ?) vont ainsi s'engager à très long terme, sur des contrats très

complexes, souvent opaques, sur lesquels le citoyen aura très peu de visibilité (ni l'élu local d'ailleurs...).

Il y a donc un gage sur l'avenir, l'acteur public délègue, et perd la compétence : face à l'expertise de l'opérateur, il sera sans pouvoir (les coûts ne sont connus que de l'entreprise qui divulgue les informations qu'elle souhaite...). La fonction de contrôle est de fait impossible.

La différence avec un endettement ? Elle est maigre : c'est plus *propre* à première vue pour les finances publiques... Mais, à la dépendance liée à la dette, s'ajoute une dépendance à l'égard des contrats de long terme. C'est une sorte de double dépendance à l'égard d'un même industriel.

Même dans les cas où, à terme, l'industriel cède la propriété à la collectivité, c'est souvent très tard : comme lorsque l'on vend les ruines de HLM aux pauvres qui devront gérer les rénovations.

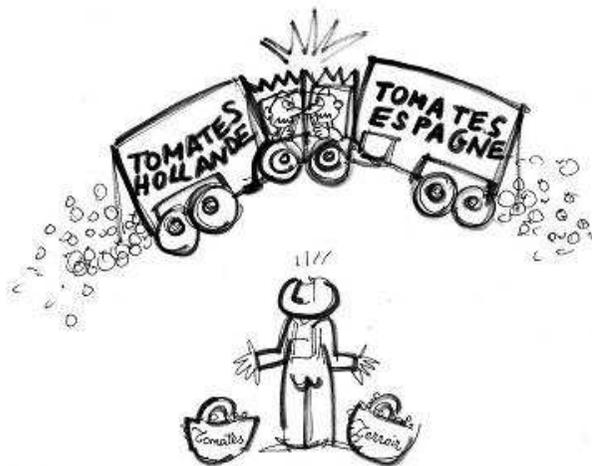
L'environnement, connais pas

En se préparant à urbaniser 800 ha supplémentaires de terres agricoles, le projet de Christian Blanc ne respecte ni les considérations de la loi Grenelle 1, ni le Schéma Directeur Régional d'Île de France (SDRIF), ni le consensus de 2300 ha minimum de terre agricole préservée auquel les élus locaux, la mission de préfiguration de l'OIN et les associations locales étaient parvenus.

Mais il y a aussi des enjeux plus globaux. La surface de terres agricoles qui disparaît dans le monde est la somme de petits morceaux urbanisés de ci de là, toujours aux dépens des meilleures terres agricoles (60 000 ha par an en France), alors que les études projettent à l'horizon 2050 un besoin de production alimentaire multiplié par deux.

En ce qui concerne les transports, il est préférable écologiquement et économiquement, de renforcer et d'améliorer le réseau de transport en commun existant (sur la ligne B du RER, il y a du boulot...), en vue de l'accroissement de la population et de l'activité, plutôt que de créer de nouvelles lignes extrêmement coûteuses. Par ailleurs, le développement de l'aéroport de Toussus (300 vols par jour prévus), évoqué dans le projet, n'est pas compatible avec une perspective de développement durable. Enfin, l'hydrologie du plateau est tout à fait particulière. Les constructions prévues et la ligne de métro mettront en péril un équilibre fragile. Les coûts (notamment liés aux inondations prévisibles) seront à ajouter au projet, et seront supportés par les habitants des vallées.

La solution la plus respectueuse pour l'environnement consisterait à rénover et densifier l'existant (plutôt que par exemple de détruire le campus de la vallée), intégrer les nouvelles populations dans les vallées et améliorer les transports en communs qui les desservent. Mais c'est bien connu : un grand projet ne peut se contenter de rénover. Il faut qu'il laisse son « coup de griffe » dans le paysage, au besoin en bétonnant une terre agricole très fertile, issue d'un long travail de mise en valeur par l'homme depuis le XVII^{ème} siècle, et qui avait jusqu'ici partiellement résisté à l'urbanisation.



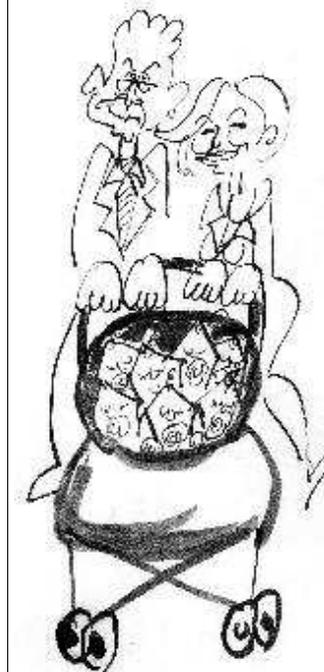
en place une *opération d'intérêt national* (OIN), c'est-à-dire d'utiliser un instrument créé en 1983 dans les lois de décentralisation, véritable régime d'exception permettant à l'État central de reprendre la main pour la réalisation d'opérations stratégiques. Tollé général, y compris des collectivités territoriales, niées dans leur prérogatives, d'autant que l'État promet une « concertation » avec tous les acteurs, et que les grandes lignes du projet sont déjà tracées dans le cahier des charges d'un concours à idées publié en novembre 2006 : 150 000 logements en 30 ans, transport en commun lourd sur le plateau...

À l'initiative de notre association, une lettre collective (<http://casorsay.canalblog.com/archives/2006/12/14/index.html>) est envoyée en décembre 2006 au Préfet de Région, demandant l'ouverture d'un débat public au sens de la Commission Nationale du Débat Public (cf. p.5). Cette lettre reçoit une réponse négative au motif qu'il est encore trop tôt pour engager ce type de procédure !

Après une longue parenthèse correspondant à l'arrivée de Christian Blanc au gouvernement, le projet ressort en octobre 2008, sous le vocable de « cluster scientifique et technologique », avec déménagement du Campus de la Faculté d'Orsay sur le Plateau, urbanisation de 800 ha de terres agricoles et métro souterrain reliant Orly Saclay Versailles. Le tout au pas de charge, avec trois semaines de « concertation » prévues, sans impliquer la population.

CARNET

Papa Christian et maman Valérie sont heureux (nous pas) de vous annoncer la naissance de la **Ville Nouvelle de la Martinière**



ANNONCES

URGENT - Christian B., 66 ans, cherche 28 millions d'euros* pour ensoleiller son cluster à 2,5 milliards d'euros. Écrire à la rédaction qui transmettra.

* supprimés sur le budget du synchrotron pour la période 2008-2011

« Cluster », une question de coopération, pas un effet d'annonce

La notion de cluster, qu'utilise Christian Blanc, est liée à un phénomène qui intéresse économistes et géographes : le regroupement d'activités similaires, qui sont ainsi conjointement dans la coopération et dans une rivalité concurrentielle. Cela donne des situations dans lesquelles une compétence particulière se développe sur un territoire... mais les spécialistes sont tous formels : un cluster ça ne se décrète pas !

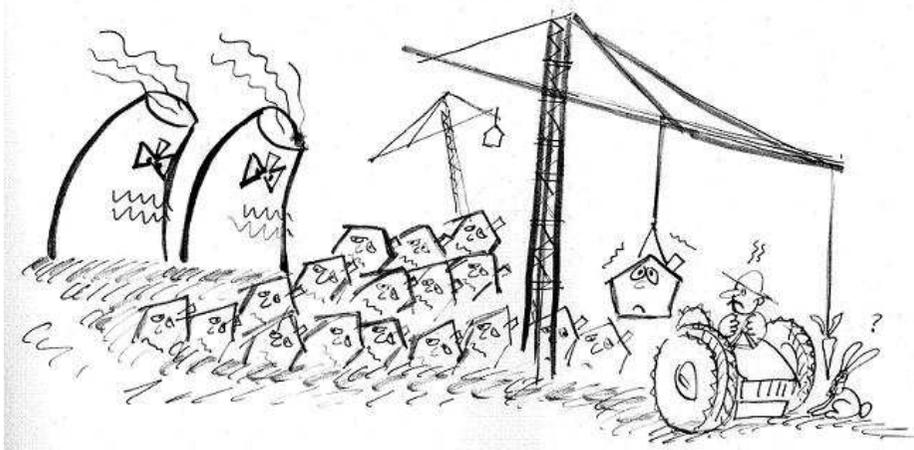
La vision que Christian Blanc a du cluster repose sur une définition essentiellement géographique et centralisatrice. Pourtant les travaux qui ont été menés sur les relations de « proximité » dans un cluster montrent tous que la dimension géographique est évidente, mais qu'elle n'est pour autant ni naturelle, ni même liée à la seule distance dans l'espace considéré. Rien ne permet de penser que la concentration sur le plateau favorisera la coopération.

Par ailleurs, l'objectif visé de gagner des places au classement de Shanghai semble vain. Ce classement mondial des universités est très *comptable*, très anglo-saxon, et particulièrement

inadapté pour valoriser les particularités françaises de la recherche. Ce n'est en effet pas la taille des entités qui fait la force des clusters, nombre d'entre eux privilégient la souplesse d'organisation entre petites et moyennes unités et non pas la présence d'entreprises, sites ou universités de taille très importante sur un périmètre resserré.

Par contre, les recherches montrent l'importance de la dimension organisée, voire institutionnalisée des clusters : par exemple les moyens financiers qui permettent à des acteurs proches de travailler ensemble, des lieux de concertation, ou plus largement des facteurs complexes comme culture commune, confiance et solidarité... Autant de dimensions absentes du projet.

Ainsi, la politique de cluster ne parvient pas à justifier le déplacement de la faculté d'Orsay, ni la densification. Rapprocher les établissements de deux ou même vingt kilomètres ne changera rien, mais sera très coûteux, notamment si on prend en compte les externalités du déménagement (qui gèrera la friche que laisserait l'ancien campus dans la vallée ?).



La concertation, c'est moi

En décembre 2006, à l'initiative des CAS, une lettre collective avait été envoyée au Préfet de Région, demandant l'ouverture d'un débat public sur le projet. Nous sommes têtus et avons réédité la démarche en novembre de cette année auprès de Christian Blanc.

Un débat public n'est pas un semblant de concertation comme la mission de préfiguration de l'OIN nous l'avait proposé en 2007, c'est-à-dire un petit cercle très fermé où l'on chercherait à coopter les élus et les responsables d'association sur le dos de la population (au passage, il semble bien que c'est quelque chose de similaire que la nouvelle équipe voudrait mettre en place aujourd'hui).

Un débat public est une démarche très clairement définie dans la loi de 2002 dite de « démocratie de proximité » et mise en œuvre par une commission indépendante, la Commission Nationale du Débat Public, CNDP. Elle garantit l'information et la participation au débat de l'ensemble de la population d'un territoire lorsqu'un projet d'équipement de grande ampleur y est prévu. Elle peut également être saisie pour un débat sur des options générales d'aménagement, en

amont de tout projet, ce qui serait parfaitement justifié dans le cas présent.

Cette loi reprend les dispositions de la Convention européenne d'Aarhus, dont la France est signataire. Elle précise que la participation du public doit avoir



lieu « lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence », c'est-à-dire en amont du projet, de façon large et transparente. La loi Grenelle 1 insiste à nouveau sur cette nécessaire concertation (cf. Edito).

Une mobilisation du tissu associatif est en cours. Saura-t-elle faire prendre conscience à l'Etat qu'il effectue un retour de plus de cinquante ans dans le passé, voire au temps de Colbert ?